

CCAS



CRUSEILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2026

NOTE DE SYNTHÈSE

**1.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 JANVIER 2026**

2.- DELIBERATIONS :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2026

Madame la Présidente présentera le projet de budget primitif pour l'année 2026, sans reprise des résultats de l'année 2025.

Le CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement (terrains, matériel, remboursement d'emprunt...), c'est pourquoi les résultats d'investissement sont nuls et aucune proposition de budget n'est prévue.

Après avoir lu la note de synthèse relative au budget primitif 2026 et après avoir pris connaissance du document budgétaire,



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général (Repas des anciens, colis de Noël)	20 500,00	20 047,64	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante (colis alimentaires et secours exceptionnels)	70 700,00	43 890,04	30 700,00
	- Dont aides sociales		663,06	
	- Dont reversement dons à l'EHPAD		43 226,98	
D002	Report du déficit de N-1			0,00
	TOTAL DEPENSES	91 200,00	63 937,68	50 700,00
	RECETTES FONCTIONNEMENT			
70	Produits des services (Recettes RAD)	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et Taxes (Impôts sur les spectacles)			0,00
74	Dotations, Subventions (Subvention Commune)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres Produits de gestion courante		51 522,98	30 700,00
	- Dont repas des Aînés		360,00	
	- Dont dons à l'EHPAD		51 162,98	
77	Produits spécifiques	70 286,41		
R002	Résultat ordinaire reporté N-1	913,59		
	TOTAL RECETTES	91 200,00	71 522,98	50 700,00
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		7 585,30	

Il sera proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

✓ **ADOPTER** le Budget primitif 2026 tel que présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **Section de fonctionnement** : 50 700,00 € ;
- **Section d'investissement** : //





C.C.A.S - ANNEE 2026
NOTE DE SYNTHESE SUR LE BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la loi « NOTRE » a modifié les dispositions des articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Ainsi, une note synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée aux budgets et aux comptes financiers uniques.

Le budget 2026 tel que présenté ci-après s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 50 700 €. Pour rappel le budget du CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement c'est pourquoi cette dernière est à 0,00 €.

Il est nécessaire de préciser que ce budget n'intègre pas les résultats de l'année 2025, en raison de l'absence de validation des résultats par le Service de Gestion Comptable d'Annemasse.

Les résultats seront donc intégrés dans le cadre du budget supplémentaire prévu dans le courant de l'année.

Recettes de fonctionnement 2026

Le projet de budget 2026 prévoit des recettes de fonctionnement d'un montant de 50 700 € comprenant les postes suivants :

Chapitre 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 000,00
Participation communale	20 000,00
Chapitre 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 700,00
Dons versés au CCAS / Repas des Aînés	30 700,00



Dépenses de fonctionnement 2026

Le projet de budget 2026 prévoit des dépenses de fonctionnement d'un montant de 50 700 euros comprenant les postes suivants :

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000,00
Réceptions (repas des Aînés, colis de Noël, etc.)	20 000,00
Chapitre 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 700,00
Reversement dons perçus à l'EHPAD + aides sociales	30 700,00

BILAN GLOBAL

Le budget primitif 2026 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement, à hauteur de 50 700,00 euros.



AIDE À L'EHPAD SALÈVE-GLIÈRES - ACCEPTATION DE DON

L'acceptation de dons relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'administration.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un appel aux dons a été lancé au profit de l'EHPAD Salève-Glières qui est en grande difficulté financière.

Madame la Présidente liste les dons reçus dans le cadre d'une nouvelle délibération :

NOM	PRENOM	MODE DE REGLEMENT	DATE DE RECEPTION	MONTANT
LENOIR	Michel	Chèque	17/12/2025	500,00
Le Parc d'Andilly		Virement	06/01/2026	800,00
Le Parc d'Andilly		Virement	23/01/2026	10 000,00
TOTAL				11 300,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons listés ci-dessus perçus par le CCAS. Ils seront ensuite reversés à l'EHPAD Salève-Glières.

Il sera proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- ✓ **APPROUVER** le principe de réceptionner les dons au profit de l'EHPAD Salève-Glières ;
- ✓ **ACCEPTER** les dons listés ci-dessus et **AFFECTER** la somme totale au budget principal qui sera reversée à l'EHPAD Salève-Glières ultérieurement.

3- SUJETS ET QUESTIONS DIVERS

. * . * . * . * . * . * . * . * . * .

